Image not found or type unknown

Medecine du travail prise de sang

Par **vagabond**, le **28/04/2018** à **14:22**

Bonjour,
un nouveau médecin du travail a été embauché au seins de l'entreprise et celui-ci impose aux salariés lors de la visite médicale une prise de sang est-il dans son droit peut t'on refuser ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **30/04/2018** à **14:41**

Bonjour,
je ne pense pas que la prise de sang fasse partie de la procédure normale ? Peut être hormis dans certaines professions ? mais lesquelles..?

Par **Tisuisse**, le **01/05/2018** à **09:27**

Bonjour,

Si ce médecin demande une analyse de sang c'est probablement pour vérifier, dans le cadre de la prévention de certaines maladies, si des anomalies sanguines peuvent être détectées afin d'envoyer, alors, le salarié vers son médecin de famille.

Il existait, autrefois, une visite médicale du travail 1 fois par an et cette visite comportait une radiographie des poumons pour contrôler l'image thoracique et déceler éventuellement l'apparition de tuberculose. Là, la prise de sang a le même but, vérifier l'apparition de certaines maladies.

Par **jodelariege**, le **01/05/2018** à **09:54**

bonjour ; le médecin applique l'article R 4624-25 du code du travail
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025279614&cidTexte=LEGI

Par **P.M.**, le **01/05/2018** à **17:04**

Bonjour,
En fonction de l'emploi occupé, le Médecin du Travail peut prendre la précaution de demander une prise de sang notamment si vous utilisez des peintures et solvants...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés